Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902183-20251208-DE_CM_48_2025-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Pont-Croix - 29790

DATE DE LA CONVOCATION 1er décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE 1er décembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 19
PRESENTS 17
VOTANTS 19

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 20h00
le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique
sous la présidence de Benoît LAURIOU

ETAIENT PRESENTS :
TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE, sauf
Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Benoît LAURIOU
Madame Sandra STEPHAN, procuration à Monsieur Mickaël CALVEZ
Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ est élu secrétaire de séance.

N° 48-2025 **Objet : Admission en non-valeur**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la trésorerie de Douarnenez lui a adressé l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui non pu être recouvrées

La somme totale, arrêtée au 31 juillet 2025 s'élève à 98,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1617-5 relatif à la gestion des produits irrécouvrables ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu les instructions budgétaires et comptables M57, et après en avoir délibéré,

Décide :

L'admission en non-valeur pour un titre de 2011 d'un montant de 45,00 € et d'un titre de 2008 d'un montant de 53,00 € dont les crédits correspondants seront inscrits au chapitre et article correspondants du budget

Après en avoir délibéré
et avoir entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil municipal vote comme suit :
Suffrages exprimés : 19 voix
Pour : 19 voix

DECIDE d'adopter la proposition du Maire

Le Maire
Benoît LAURIOU

Certifiée exécutoire dès transmission en Préfecture le
Date de publication en Mairie